

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1853

28 juillet 2008

### SOMMAIRE

Aggmore Lux 1 S.à r.l. ....	88937	ILP III S.C.A., SICAR .....	88900
Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg .....	88910	ILP III S.C.A., SICAR .....	88901
Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg .....	88911	Immo Nord SA .....	88907
Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg .....	88912	Julia & Claudia Holding Company .....	88910
Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg .....	88911	Lovex International S.A. ....	88944
Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg .....	88918	LuxCo 79 S.à r.l. ....	88937
Allpar S.A. ....	88944	Marianne's Holding Company .....	88909
Alpha Re .....	88906	Masco Europe S.à r.l. ....	88907
Ariata S.A. ....	88929	Michael's Lab. & Research Holding Company .....	88909
Beta Re .....	88901	Nima Finance S.A. ....	88942
Blackstone Special Funding (Luxembourg) S.à r.l. ....	88900	Nortel Networks S.A. ....	88906
BLASIUS Zahntechnik S. à r. l. ....	88908	OMI Ortopedico Medical International S.A. ....	88903
Carlin S.A. ....	88934	Oteli Europe S.à r.l. ....	88938
CEREP Investment S S.à r.l. ....	88927	Quacis, Cap. Inv. Gesto. ....	88908
CEREP Investment X S.à r.l. ....	88935	Ralon Properties S.à r.l. ....	88919
Clorox Luxembourg S.à r.l. ....	88903	Rebean Investments S.à r.l. ....	88905
Delia S.A. ....	88908	Restaurant-Pizzeria-Auberge Nouvelle Charly's Gare Sàrl .....	88911
Dotcorp Finance III Private Equity Fund .....	88901	Roy Grandchildren Holding Company ....	88909
Dunblane S.A. ....	88899	Sagis Gallica S.A. ....	88910
Emap Luxembourg Group Financing S.à r.l. ....	88906	SCG India Lux, S.à r.l. ....	88904
Emfasis Mailing & Billing II S.à r.l. ....	88902	S&M 4 S.à r.l. ....	88912
FI Corporate Reinsurance .....	88918	Socovac S.à r.l. ....	88909
Financière 07 .....	88902	Soparfi Bim S.A. ....	88925
Financière 07 .....	88907	Starwood CA Holdings S.à r.l. ....	88904
Gabytrans Sàrl .....	88919	Sycamore S.à r.l. ....	88904
Gamma Re .....	88905	Thor 2 S.A. ....	88905
Health and Fitness Investments I S.à r.l. ....	88902	Trappi Bau-Lux S.à r.l. ....	88900
Helios Solar SA .....	88931	Triumterra S.A. ....	88908
		Victory247.com S.A. ....	88900
		Victory247.com S.A. ....	88907
		VII Asian Securities, S.à r.l. ....	88904
		Vintage Invest SA .....	88898

**Vintage Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 81.790.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «VINTAGE INVEST S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte notarié reçu par le notaire soussigné daté du 30 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1021 du 16 novembre 2001, page 48.980. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81 790. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Françoise GOFFINET, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, M. F. GOFFINET, J. PADIOU, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: EAC/2008/8721. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008090318/239/54.

(080103939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**Dunblane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.558.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "DUNBLANE S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte notarié reçu par le notaire soussigné daté du 5 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1450 du 8 octobre 2002, page 69 559. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88 558. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Françoise GOFFINET, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, M.F. GOFFINET, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: EAC/2008/8724. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008090321/239/54.

(080103848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**Trappi Bau-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, Pierre Risch Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 135.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 juillet 2008.

POUR COPIE CONFORME

ARRENSDORFF Roger

Notaire

Référence de publication: 2008089158/218/13.

(080102188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Blackstone Special Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 138.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008089161/242/13.

(080102156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008089162/239/13.

(080102141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Victory247.com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 108.457.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2008.

Pour Victory247.com S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008089191/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01593. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008089163/239/13.

(080102145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Dotcorp Finance III Private Equity Fund, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 134.377.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER  
Notaire

Référence de publication: 2008089164/5770/12.

(080102136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Beta Re, Société Anonyme.**

**Capital social: USD 1.838.000,00.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 25.361.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 18 juin 2008, il a été décidé:

- de reconnaître la démission des personnes ci-dessous mentionnées de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet au 18 juin 2008:

- \* M. John Michael Vincent, demeurant au 6, rue Joseph Jung, L-1839 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- \* M. Nicolas Burnett, demeurant au 20, Fairway Drive, White Plains, 10605 New York, Etats-Unis d'Amérique; et
- \* M. Seamus Palmer, demeurant au 21, Leinster Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande.

- d'approuver la nomination des personnes ci-dessous mentionnées en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 18 juin 2008:

- \* M. Avi Faliks, demeurant au 24 Rozmus Court, Allendale, NJ 07401, Etats-Unis d'Amérique;
- \* M. David Kelley, demeurant au 64 Horshoe Road, Darien, CT 06820, Etats-Unis d'Amérique; et
- \* M. Michel Wolter, demeurant au 1 rue Jean-Pierre Origer, L-4937 Hautcharage, Grand-Duché de Luxembourg;

Par cette décision, les actionnaires ont confirmé que le conseil d'administration de la Société sera dès lors composé de Monsieur Avi Faliks, Monsieur David Kelley et Monsieur Michel Wolter en tant que administrateurs de la Société, leur mandat expirant au jour de la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Pour Beta Re  
Virginie Leroy

Référence de publication: 2008090552/2134/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03811. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**Health and Fitness Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089165/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04613. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080102685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Emfasis Mailing & Billing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089166/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04616. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080102682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Financière 07, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.449.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 6 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur René SCHLIM, Administrateur, employé privé, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 6 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

*Pour FINANCIERE 07, Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2008089169/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04657. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080102544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Clorox Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.807.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.902.

Les comptes annuels au 30 novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089170/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04204. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**OMI Ortopedico Medical International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 54.612.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Manuel GONZALEZ-MOURE, administrateur de sociétés, né à Pinor de Cea (Espagne) le 30 mai 1945, demeurant 1, rue du Moulin - 95810 VALLANGOUJARD (France),

lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société OMI Ortopedico Medical International S.A., ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 54.612, a été constituée suivant acte notarié en date 18 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 19 juillet 1996 et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

- Que le capital social de la société s'élève actuellement à QUARANTE QUATRE MILLE DEUX CENT DIX EURO ET VINGT ET UN CENTIMES (44.210,21.- EUR) représenté par deux cent quatre vingt dix (290) actions, entièrement libérées;

- Que Monsieur Manuel GONZALEZ-MOURE prénommé étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme OMI Ortopedico Medical International S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- Qu'agissant en sa qualité de liquidateur de la société OMI Ortopedico Medical International S.A., ainsi qu'en sa qualité d'actionnaire unique, déclare que tout le passif de la société y compris le passif lié à la liquidation de la Société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuellement subsistants;

- Que l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé;

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GONZALES-MOURE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. LAC/2008/24658. - Reçu: douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008089815/220/46.

(080103308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**VII Asian Securities, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.444.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089171/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04652. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**SCG India Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.181.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089172/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04651. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Starwood CA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.048.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089174/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04650. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Sycamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.180.

---

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> février 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089175/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04647. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080102661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Rebean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.873,61.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 40.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089176/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04646. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080102663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Thor 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089177/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04627. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080102664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Gamma Re, Société Anonyme.**

**Capital social: USD 1.838.000,00.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 35.415.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 18 juin 2008, il a été décidé:

\* de reconnaître la démission des personnes ci-dessous mentionnées de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet au 18 juin 2008:

- M. John Michael Vincent, demeurant au 6, rue Joseph Jung, L-1839 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Nicolas Burnett, demeurant au 20, Fairway Drive, White Plains, 10605 New York, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. Seamus Palmer, demeurant au 21, Leinster Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande.

\* d'approuver la nomination des personnes ci-dessous mentionnées en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 18 juin 2008:

- M. Avi Faliks, demeurant au 24 Rozmus Court, Allendale, NJ 07401, Etats-Unis d'Amérique;
- M. David Kelley, demeurant au 64 Horshoe Road, Darien, CT 06820, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. Michel Wolter, demeurant au 1, rue Jean-Pierre Origer, L-4937 Hautcharage, Grand-Duché de Luxembourg;

Par cette décision, les actionnaires ont confirmé que le conseil d'administration de la Société sera dès lors composé de Monsieur Avi Faliks, Monsieur David Kelley et Monsieur Michel Wolter en tant que administrateurs de la Société, leur mandat expirant au jour de la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Pour Gamma Re

Virginie Leroy

Référence de publication: 2008090553/2134/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03816. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

---

**Emap Luxembourg Group Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.619.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.130.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089178/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04624. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Nortel Networks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089179/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04621. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Alpha Re, Société Anonyme.**

**Capital social: USD 2.800.000,00.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 24.870.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 18 juin 2008, il a été décidé:

- de reconnaître la démission des personnes ci-dessous mentionnées de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet au 18 juin 2008:

\* M. John Michael Vincent, demeurant au 6, rue Joseph Jung, L-1839 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

\* M. Nicolas Burnett, demeurant au 20, Fairway Drive, White Plains, 10605 New York, Etats-Unis d'Amérique; et

\* M. Seamus Palmer, demeurant au 21, Leinster Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande.

- d'approuver la nomination des personnes ci-dessous mentionnées en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 18 juin 2008:

\* M. Avi Faliks, demeurant au 24 Rozmus Court, Allendale, NJ 07401, Etats-Unis d'Amérique;

\* M. David Kelley, demeurant au 64 Horshoe Road, Darien, CT 06820, Etats-Unis d'Amérique; et

\* M. Michel Wolter, demeurant au 1, rue Jean-Pierre Origer, L-4937 Hautcharage, Grand-Duché de Luxembourg.

Par cette décision, les actionnaires ont confirmé que le conseil d'administration de la Société sera dès lors composé de Monsieur Avi Faliks, Monsieur David Kelley et Monsieur Michel Wolter en tant que administrateurs de la Société, leur mandat expirant au jour de la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Pour Alpha Re  
Virginie Leroy

Référence de publication: 2008090554/2134/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03809. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

---

**Masco Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 645.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 68.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089180/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04619. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Immo Nord SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 86.366.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008089181/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04663. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Financière 07, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.449.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008089182/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04664. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Victory247.com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 108.457.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2008.

Pour Victory247.com S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008089192/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01590. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Delia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 118.813.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008089183/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04665. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Quacis, Cap. Inv. Gesto., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 94.259.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008089184/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04666. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Triumterra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 102.071.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008089185/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04667. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**BLASIUS Zahntechnik S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 118.519.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2008.

Pour *BLASIUS Zahntechnik Sàrl*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008089203/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04135. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Roy Grandchildren Holding Company, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 100.222.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008089186/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04668. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Michael's Lab. & Research Holding Company, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 100.239.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008089187/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04669. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Marianne's Holding Company, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 100.238.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008089188/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04670. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Socovac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.827.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2008.

Pour SOCOVAC S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008089204/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04133. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Julia & Claudia Holding Company, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 100.237.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008089189/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04671. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 44.979.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C no 216 de l'année 1993. Adresse Siège Social: NL-1015 AE Amsterdam, 130, Singel

Le bilan consolidé de la maison mère au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/08.

Pour AHREND INRICHTEN B.V.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008089195/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06735. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Sagis Gallica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 65.856.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 29 mai 2008*

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs:*

Hermanus Roelef Willem Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;

Séan O'Brien, 37, rue du X Octobre, L-7243 Berelange;

Solon Director Limited, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

*Commissaire aux comptes:*

Underwood Lamb International S.A., 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008089545/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 44.979.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C no 216 de l'année 1993.

Le bilan consolidé de la maison mère au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/08.

Pour AHREND INRICHTEN B.V.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008089197/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06744. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 44.979.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C no 216 de l'année 1993.

Le bilan consolidé de la maison au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/08.

Pour AHREND INRICHTEN B.V.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008089198/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06730. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Restaurant-Pizzeria-Auberge Nouvelle Charly's Gare Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 2, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 99.358.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2008.

Pour RESTAURANT-PIZZERIA-AUBERGE NOUVELLE CHARLY'S GARE SARL  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008089205/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04131. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 44.979.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C no 216 de l'année 1993.

Le bilan consolidé de la maison mère au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/06/08.

Pour AHREND INRICHTEN B.V.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008089199/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07601. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**S&M 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.000.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.586,

here represented by Ms. Axelle De Donker, employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 16th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees

or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "S&M 4 S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, LBREP III Sun & Moon S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand eight hundred Euro (1,800.- €).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Managers:*

- Mr. Benoît Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Category B Managers:*

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr. Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30th, 1961, in Massachusetts (United States of America), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 134.586,

ici représentée par Mlle Axelle De Donker, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "S&M 4 S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le

dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP III Sun & Moon S.à r.l., précité, déclare souscrire dix mille (10,000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euro (1.800.- €).

#### *Décision de l'associé unique*

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- Monsieur Benoît Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Gérants de Catégorie B:*

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 100222, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1961 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29<sup>ème</sup> étage Londres E14 5LE, Royaume Uni.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

88918

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. DE DONKER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2008. Relation: LAC/2008/25666. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008090246/211/312.

(080103575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

---

**Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 44.979.

—  
Les statuts ont été publiés au Mémorial C no 216 de l'année 1993.

Le bilan consolidé de la maison au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/08.

*Pour AHREND INRICHTEN B.V.*

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008089200/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06756. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080102153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**FI Corporate Reinsurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.912.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le jeudi 8 mai 2008*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Mr Thierry Hubert
- Mr Alexis De Bernardi
- Mr Claude Weber

Leurs mandats respectifs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008

L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Publication et Réquisition  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008089340/4685/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Gabytrans Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 57.397.

—  
*Cession des parts*

Par la présente lettre, je soussigné Ostafe Elena Diana, demeurant à L- 4916 Bascharage, 14, rue Guillaume Serrig, céder tous mes parts à raison de 50%, d'un total de 100% , de la société Gabytrans s.à.r.l, avec son siège social à P.A.E. Gadderscheier L-4984 Sanem, à mon époux Hriscu Gabriel, actuellement gérant unique de la société Gabytrans s.à.r.l, pour une valeur de, 1 euro symbolique.

Sanem, le 08 juillet 2008.

Ostafe Elena Diana.

Référence de publication: 2008089342/9200/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05400. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Ralon Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.935.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.239,

ici représentée par Mme. Yvonne HUBER, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 13 mai 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "RALON PROPERTIES S.à r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières.

La Société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La Société peut également s'engager dans et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de douze euros et cinquante centimes (12,50 EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés

**Art. 8.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s), révoqué(s) et remplacé(s) par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique,

visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Les 1.000 (mille) parts sociales de la Société ont été souscrites par SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., pré-qualifiée.

Les 1.000 (mille) parts sociales de la Société ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille huit cents (1.800,-) euros.

#### *Décision de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

(1) Le siège social de la Société est établi au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

(2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert FABER, expert-comptable, né à Luxembourg le 15 mai 1964, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

- Monsieur Udo HESEMANN, né le 13 janvier 1966 à Düsseldorf (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

(3) La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un gérant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the third of July.

Before us M<sup>e</sup> Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, section B, under the number 117.239,

here represented by Mrs. Yvonne HUBER, private employee, having her professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 13 May, 2008 given under private seal,

such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the Notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company (i.e. "société à responsabilité limitée") as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company (i.e. "société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

**Art. 2.** The Company's name is "RALON PROPERTIES S.à r.l."

**Art. 3.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The Company may acquire, transfer and manage any real estates of whatever kind in whatever country or location.

The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estates.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12.500,- EUR), represented by one thousand (1.000) shares of twelve Euros and fifty Cents (12,50 EUR) each.

When and as long as all the shares are held by one shareholder, the Company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning commercial companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among

others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general meetings of shareholders are not applicable.

**Art. 7.** The shares in the Company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred *inter vivos* to people other than the partners, unless all the partners so agree.

**Art. 8.** The Company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

**Art. 9.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the Company.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman *pro tempore* of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 11.** Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at general meetings by a person bearing a special power of attorney.

**Art. 12.** The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the Company by virtue of his/their function.

**Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

**Art. 14.** The Company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

**Art. 15.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities.

**Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 18.** When the Company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

**Art. 19.** For all matters not covered by the present memorandum and articles of association, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

#### *Transitory provision*

The first fiscal year will begin now and will end on 31st December 2008.

#### *Subscription and payment*

All the 1.000 (one thousand) shares of the Company have been subscribed by SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., as aforementioned.

All the 1.000 (one thousand) shares of the Company have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12.500,- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Valuation of the costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred (1,800.-) Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire corporate capital, has taken the following resolutions:

(1) The address of the Company is fixed at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

(2) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mr. Robert FABER, chartered accountant, born in Luxembourg on 15th May 1964, having his professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

- Mr. Udo HESEMANN, born on 13th January 1966 in Düsseldorf (Germany), having his professional address at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

(3) The Company is validly committed in all circumstances by the sole signature of one manager.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: Y. Huber et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 juillet 2008. LAC/2008/27814. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008089370/5770/304.

(080102603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Soparfi Bim S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 139.933.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) TACANA S.A, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77.608, ici représentée par Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 17 juin 2008;

2) Pietro SPA, société de droit italien, avec siège social à I-31015 Conegliano, Via M. Piovesana N.13/F, inscrite auprès du Registre de Commerce de Treviso sous le numéro 01910910262 ici représenté par Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOPARFI BIM S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 32.000.- (trente-deux mille euros) divisé en 320 (trois cent vingt) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	actions
1) TACANA S.A., prénommée, .....	160
2) PIETRO SPA, prénommée, .....	160
Total: .....	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
  - b) Monsieur Georges DIEDERICH, retraité, né à Esch-sur-Alzette le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
  - c) Monsieur Régis DONATI, expert comptable, né à Briey (France) le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, né à Oum Toub Denaira (Algérie) le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
5. Le siège social est fixé au L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparantes ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fernandes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 8 juillet 2008. LAC/2008/28034. — Reçu cent soixante euros Eur 0,5% = 160,00.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008089371/5770/140.

(080102600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**CEREP Investment S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.268.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559 (the "Sole Unitholder");

in its capacity as Sole Unitholder of CEREP Investment S S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.268 and incorporated by a deed drawn up by M<sup>e</sup> Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 12 April 2006 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1345, dated on 12 July 2006, page 64533;

since the incorporation of the Company, the Articles have been amended several times and for the last time on 31 May 2007, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, prenamed, and published in the Mémorial number 1636, dated on 3 August 2007, page 78493;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Unitholder is represented at the meeting by Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Unitholder resolves to increase the Company's unit capital by an amount of six thousand four hundred and ninety-five British Pounds (GBP 6,495.-) so as to bring the unit capital from its current amount of eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,660.-) to fifteen thousand one hundred and fifty-five British Pounds (GBP 15,155.-) by changing the nominal value of the existing units from twenty British Pound (GBP 20.-) per unit to thirty-five British Pounds (GBP 35.-) per unit.

Therefore, the global contribution of six thousand four hundred and ninety-five British Pounds (GBP 6,495.-) for the new units will be entirely allocated to the unit capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The unit capital is fixed at fifteen thousand one hundred and fifty-five British Pounds (GBP 15,155.-), represented by four hundred and thirty-three (433) units of thirty-five British Pounds (GBP 35.-) each".

*Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juin,

Par-devant M<sup>e</sup> Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

**A COMPARU**

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559 (l'"Associé Unique");

en qualité d'Associé Unique de CEREP Investment S.S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 116.268 et constituée selon un acte dressé par M<sup>e</sup> Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 avril 2006 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1345, en date du 12 juillet 2006, page 64533;

depuis la création de la Société, les Statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 31 mai 2007, par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, et publié au Mémorial numéro 1636, en date du 3 août 2007, page 78493;

prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, qui, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six mille quatre cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling (GBP 6.495,-) afin de le porter de son montant actuel de huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.660,-) à quinze mille cent cinquante-cinq Livres Sterling (GBP 15.155,-) en changeant la valeur nominale des Parts Sociales existantes de vingt Livre Sterling (GBP 20,-) à trente-cinq Livres Sterling (GBP 35,-) par Part Sociale.

L'apport total de six mille quatre cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling (GBP 6.495,-) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de l'existence et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille cent cinquante-cinq Livres Sterling (GBP 15.155,-) représenté par quatre cent trente-trois (433) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq Livres Sterling (GBP 35,-) chacune".

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 juin 2008, Relation: LAC/2008/25179. — Reçu quarante euros et quatre-vingt-quatorze cents (40,94 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008089379/211/103.

(080102355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Ariata S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.835.

L'an deux mille huit, le dix-juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "ARIATA S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81.835, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1034 du 20 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Patricia RUBEOLISA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'objet social en insérant un alinéa supplémentaire à l'article 4 des statuts qui sera désormais conçu comme suit:

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut en outre fournir certaines informations financières, des résultats de recherche ainsi que des analyses spécifiques par rapport à l'investissement et le désinvestissement des liquidités, titres et autres avoirs composant le(s) portefeuille(s) d'un ou plusieurs organisme(s) de placement collectif.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe. Elle pourra également recevoir des commissions sur tout autre apport de clientèle.

D'une façon générale elle prendra toutes les mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.

- Mise à jour des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société en insérant un alinéa supplémentaire à l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut en outre fournir certaines informations financières, des résultats de recherche ainsi que des analyses spécifiques par rapport à l'investissement et le désinvestissement des liquidités, titres et autres avoirs composant le(s) portefeuille(s) d'un ou plusieurs organisme(s) de placement collectif.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe. Elle pourra également recevoir des commissions sur tout autre apport de clientèle.

D'une façon générale elle prendra toutes les mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 11, le premier alinéa de l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 6. premier alinéa.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société."

" **Art. 12. premier alinéa.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. MIGNON, C. DETREMBLEUR, P. RUBEO-LISA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2008. Relation: EAC/2008/8416. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008090317/239/101.

(080103984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

### **Helios Solar SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 135.785.

Im Jahre zweitausendacht, am zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "HELIOS SOLAR S.A." mit Sitz in L-5455 Schengen, 72B, Waistroos, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 135.785, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Roger ARRENSDORFF, mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains am 2. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 487 vom 26. Februar 2008, zu einer Generalversammlung zusammen getreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Peter FOLZ, Ingenieur, wohnhaft in F-57650 Schöneck, 4, Impasse Berlioz, eröffnet.

Die Vorsitzende ruft zum Schriftführer Herr Roland SCHÖN, Kaufmann, wohnhaft in D-66539 Neunkirchen, Im Altseitertal 138.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herr Christian GETTMANN, Kaufmann, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Schanzenstrasse 24.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5455 Schengen, 72B, Waistroos nach L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass;  
2) Abänderung der Zeichnungsbefugnisse der Verwaltungsratsmitglieder, so dass jedes Verwaltungsratsmitglied die Gesellschaft mit seiner Einzelunterschrift verpflichten kann;

3) Abänderung der Satzungen der Gesellschaft, sowie Feststellung, dass die Satzungen von nun an in deutscher Sprache verfasst sind;

4) Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vomammlungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Aktionäre beschließen, den Gesellschaftssitz von L-5445 Schengen, 72B, Waistroos nach L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass zu verlegen.

### Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschließen weiterhin, die Zeichnungsbefugnisse der Verwaltungsratsmitglieder abzuändern, so dass jedes Verwaltungsratsmitglied die Gesellschaft mit seiner Einzelunterschrift verpflichten kann.

### Dritter Beschluss

Die Aktionäre beschließen, die Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass die Satzung von nun an nur noch in deutscher Sprache verfasst ist und folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 1.** Zwischen dem Komparenten und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "HELIOS SOLAR S.A.".

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist in Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Warenhandel sowie die allgemeine Dienstleistung.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstellung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

**Art. 4.** Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte, bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde, suspendieren.

**Art. 5.** Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

**Art. 6.** Die jährliche Hauptversammlung findet am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am zweiten Dienstag des Monats Mai um 11.00 Uhr statt.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im Voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär kann der Verwaltungsrat, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 25. August 2006, aus nur einem Mitglied bestehen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre verantwortlich sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden, einberufen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder tele-graphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen; dessen Befugnisse werden vom Verwaltungsrat festgesetzt.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach außen entweder durch die Einzelunterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats, verpflichtet. Sollte unter Anwendung und gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 25. August 2006 der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied bestehen, so wird die Gesellschaft nach außen durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung, die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Änderungen."

#### *Abschätzung der Kosten*

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200,- EUR).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Folz, R. Schön, C. Gettmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008, LAC/2008/26204. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008089378/5770/152.

(080102589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Carlin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 60.832.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "CARLIN S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 05 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 706 du 17 décembre 1997, page 33871. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60.832. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> février 2002 et dont un extrait fut publié au Mémorial le 28 juin 2002, sous le numéro 992 et page 47592.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Françoise GOFFINET, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article premier (1<sup>er</sup>), deuxième phrase des statuts de la Société;

- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER (1<sup>er</sup>) deuxième phrase des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. deuxième phrase.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article NEUF (9) se lise désormais comme suit:

" **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, M.F. GOFFINET, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: EAC/2008/8722. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008090319/239/64.

(080103934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**CEREP Investment X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.379.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

**THERE APPEARED**

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559 (the "Sole Unitholder");

in its capacity as Sole Unitholder of CEREP Investment X S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.379 and incorporated by a deed drawn up by M<sup>e</sup> Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 7 July 2006 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1828, dated on 29 September 2006, page 87706;

since the incorporation of the Company, the Articles have been amended several times and for the last time on 31 May 2007, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, prenamed, and published in the Mémorial number 1628, dated on 2 August 2007, page 78127;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Unitholder is represented at the meeting by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Unitholder resolves to increase the Company's unit capital by an amount of six thousand four hundred and ninety-five British Pounds (GBP 6,495.-) so as to bring the unit capital from its current amount of eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,660.-) to fifteen thousand one hundred and fifty-five British Pounds (GBP 15,155.-) by changing the nominal value of the existing units from twenty British Pound (GBP 20.-) per unit to thirty-five British Pounds (GBP 35.-) per unit.

Therefore, the global contribution of six thousand four hundred and ninety-five British Pounds (GBP 6,495.-) for the new units will be entirely allocated to the unit capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The unit capital is fixed at fifteen thousand one hundred and fifty-five British Pounds (GBP 15,155.-), represented by four hundred and thirty-three (433) units of thirty-five British Pounds (GBP 35.-) each".

*Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juin,

Par-devant M<sup>e</sup> Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559 (l'"Associé Unique");

en qualité d'Associé Unique de CEREP Investment X S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 118.379 et constituée selon un acte dressé par M<sup>e</sup> Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 juillet 2006 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1828, en date du 29 septembre 2006, page 87706;

depuis la création de la Société, les Statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 31 mai 2007, par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, et publié au Mémorial numéro 1628, en date du 2 août 2007, page 78127;

prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, qui, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six mille quatre cent quatre-vingt quinze Livres Sterling (GBP 6.495-) afin de le porter de son montant actuel de huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.660-) à quinze mille cent cinquante-cinq Livres Sterling (GBP 15.155-) en changeant la valeur nominale des Parts Sociales existantes de vingt Livre Sterling (GBP 20-) à trente-cinq Livres Sterling (GBP 35-) par Part Sociale.

L'apport total de six mille quatre cent quatre-vingt quinze Livres Sterling (GBP 6.495-) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de l'existence et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille cent cinquante-cinq Livres Sterling (GBP 15.155-) représenté par quatre cent trente-trois (433) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq Livres Sterling (GBP 35-) chacune".

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents Euro.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2008. Relation: LAC/2008/25180. — Reçu quarante euros et quatre-vingt-quatorze cents (40,94.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008089380/211/103.

(080102351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Aggmore Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. LuxCo 79 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.109.

In the year two thousand eight, on the thirteenth day of June.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Aggmore Limited, a company with registered office at Second Floor, 35 Dover Street, London W1S 4NQ, UK, company number 05572895,

here represented by Mrs Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 11, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated June 4, 2008, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, Aggmore Limited, prenamed, is the sole actual shareholder of LUXCO 79 S.à r.l., constituted by a deed of the undersigned notary on the 26TH May 2008, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "Aggmore Lux 1 S.à r.l.".

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** There exists a company under the name Aggmore Lux 1 S.à r.l.".

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately NINE HUNDRED EURO (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

Aggmore Limited, ayant son siège social à Second Floor, 35 Dover Street, Londres W1S 4NQ, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 05572895,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 4 juin 2008, dûment acceptée par la Société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, Aggmore Limited, précitée, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Luxco 79 S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 mai 2008, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer le nom de la société en "Aggmore Lux 1 S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Il existe une société sous la dénomination de Aggmore Lux 1 S.à r.l."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. LAC/1008/24656. — Reçu: douze euros (12. €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008089385/220/76.

(080102237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Oteli Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.225.

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

European Hotel Venture S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-138.271, ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg ("EHV"),

représentée aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Nicolas GAUZES, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 12 juin 2008.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de Oteli Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, constituée en date du 28 mai 2008 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C

- Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-), ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'associé unique de la Société reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million neuf cent soixante-quatorze mille cinquante-sept euros (EUR 1.974.057,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent et un euro (EUR 12.501,-) à un montant de un million neuf cent quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante-huit euros (EUR 1.986.558,-).

2. Emission de un million neuf cent soixante-quatorze mille cinquante-sept (1.974.057) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de l'assemblée générale votant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et de leur libération intégrale, par (i) European Hotel Venture S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-138.271, ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg ("EHV") pour six cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq (649.685) nouvelles parts sociales et quatre millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-quatorze euros et dix cents (EUR 4.535.974,10) de prime d'émission (ii) Hôtels Suisse Invest, société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est sis 1-3, rue des Italiens, F-75009 Paris, identifiée sous le numéro 504 142 092 RCS Paris ("Hôtels Suisse Invest") pour six cent soixante-deux mille cent quatre-vingt-six (662.186) nouvelles parts sociales et quatre millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-quatorze euros et dix cents (EUR 4.535.974,10) de prime d'émission et (iii) Alternative Property Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.359, ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg ("APIV") pour six cent soixante-deux mille cent quatre-vingt-six (662.186) nouvelles parts sociales et quatre millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-quatorze euros et dix cents (EUR 4.535.974,10) de prime d'émission, lesdits paiements se faisant en espèces.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée.

5. Modification de l'article 6.3.3 des statuts de la Société.

6. Modification de l'article 6.4.3 des statuts de la Société.

7. Modification de l'article 6.4.4. (b) des statuts de la Société.

8. Modification de l'article 6.4.5. (a) des statuts de la Société.

9. Modification de l'article 15.3 des statuts de la Société.

10. Modification de l'article 15.5 des statuts de la Société.

11. Remplacement d'un des membres du Conseil de Surveillance de la Société

12. Divers.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million neuf cent soixante-quatorze mille cinquante-sept euros (EUR 1.974.057,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents et un euro (EUR 12.501,-) à un montant de un million neuf cent quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante-huit euros (EUR 1.986.558,-).

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'émettre un million neuf cent soixante-quatorze mille cinquante-sept (1.974.057) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes à partir du jour de la délibération de la présente assemblée générale extraordinaire votant sur l'augmentation de capital proposée.

*Souscription et libération*

Ensuite comparaissent

(i) EHV représentée par M. Nicolas GAUZES, prénommé en vertu de la procuration précitée

(ii) Hôtels Suisse Invest, représentée par M. Nicolas GAUZES, prénommé en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 juin 2008; et

(iii) APIV, représentée par M. Nicolas GAUZES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 juin 2008 (les "Souscripteurs").

Les Souscripteurs déclarent souscrire les un million neuf cent soixante-quatorze mille cinquante-sept (1.974.057) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et libérer intégralement chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de treize millions six cent sept mille neuf cent vingt-deux euros (EUR 13.607.922,30) en espèces, comme suit:

Souscripteurs	Capital souscrit et libéré EUR	Prime d'émission EUR	Nombre de parts sociales
EHV .....	649.685,-	4.535.974,10	649.685
Hôtels Suisse Invest .....	662.186,-	4.535.974,10	662.186
APIV .....	662.186,-	4.535.974,10	662.186
Total: .....	1.974.057,-	13.607.922,30	1.974.057

Le montant de quinze millions cinq cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante dix-neuf euros et trente cents (EUR 15.581.979,30) est dès lors à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve des paiements ayant été apportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les un million neuf cent soixante-quatorze mille cinquante-sept (1.974.057) nouvelles parts sociales aux Souscripteurs, comme décrit ci-dessus.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. premier alinéa. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à un million neuf cent quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante-huit euros (EUR 1.986.558,-) divisé en un million neuf cent quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante-huit (1.986.558) Parts Sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6.3.3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"6.3.3 Dans l'hypothèse où l'Affilié cessionnaire des Parts Sociales cesserait d'être Affilié de l'associé concerné, ledit associé s'engage à (i) notifier la perte de cette qualité d'Affilié aux autres associés et au Gérant dans les quinze (15) Jours Ouvrés suivant la survenance de cet événement et (ii) se porte fort que l'Affilié lui rétrocèdera les Parts Sociales Cédées en principe préalablement à la perte de la qualité d'Affilié, et au plus tard dans les quarante-cinq (45) Jours Ouvrés suivant la notification susvisée (le "Délai de Rétrocession"), ladite rétrocession étant considérée comme une Cession Libre."

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6.4.3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

6.4.3 Modalités d'exercice du Droit de Premier Refus: nombre de Parts Sociales Cédées à chaque Associé Bénéficiaire

(a) Dans l'hypothèse où un seul Associé Bénéficiaire aurait exercé son Droit de Premier Refus (en utilisant ou non la faculté de substitution) pour 100% des Parts Sociales Cédées, l'Associé Cédant cédera à cet Associé Bénéficiaire (ou à l'Investisseur Autorisé qu'il se sera substitué) 100% des Parts Sociales visées dans l'Offre de Cession dans les conditions de l'Article 6.4.4 ci-après.

(b) Dans l'hypothèse où deux Associés Bénéficiaires auraient exercé leur Droit de Premier Refus, l'Associé Cédant cédera à chacun de ces Associés Bénéficiaires (ou aux Investisseurs Autorisés qu'ils se seront substitués, selon le cas) 50% des Parts Sociales visées dans l'Offre de Cession dans les conditions de l'Article 6.4.4 ci-après, sous réserve toutefois que dans l'hypothèse où l'un des deux Associés Bénéficiaires aurait exercé sa faculté de substitution et l'autre non et que ce dernier aurait indiqué vouloir acquérir 100% des Parts Sociales visées dans l'Offre de Cession, alors l'Associé Cédant lui cédera 100% desdites Parts Sociales dans les conditions de l'Article 6.4.4 ci-après.

(c) Dans l'hypothèse où un seul Associé Bénéficiaire aurait exercé son Droit de Premier Refus et uniquement pour 50% des Parts Sociales visées dans l'Offre de Cession, les Associés Bénéficiaires seront réputés avoir irrévocablement renoncé à exercer leur Droit de Premier Refus et l'Associé Cédant sera libre de Céder ses Parts Sociales à un tiers dans les conditions prévues à l'Article 6.4.5 ci-après.

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6.4.4 (b) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"6.4.4 (b) Dans l'hypothèse où les Associés Bénéficiaires ayant valablement adressé une Notification d'Achat (et/ou les Investisseurs Autorisés qu'ils se seraient substitués conformément à l'Article 6.4.1) auraient valablement offert le paiement du prix de Cession des Parts Sociales dans le délai de trente (30) Jours Ouvrés susvisé à l'Article 6.4.4(a) ci-avant mais où l'Associé Cédant serait resté défaillant dans l'exécution de ses obligations au titre du présent Article 6.4.4(a), les Associés Bénéficiaires concernés pourront payer et consigner auprès d'un notaire le prix de Cession des Parts Sociales,

lequel conservera le Prix de Cession pour le compte de l'Associé Cédant. Dans ce cas, la simple remise à la Société du récépissé de consignation vaudra ordre de mouvement et obligera la Société à passer les écritures de transfert dans ses registres et comptes.

#### *Huitième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6.4.5. (a) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"(a) A défaut d'exercice par les Associés Bénéficiaires de leur Droit de Premier Refus conformément aux Articles 6.4.2 et 6.4.3 ci-avant, l'Associé Cédant sera libre, sous réserve du respect des stipulations des Articles 6.5 et 6.6 ci-après, de Céder les Parts Sociales visées dans l'Offre de Cession à un tiers (à l'exclusion d'un associé ou de l'un de ses Affiliés) dans les quatre vingt dix (90) Jours Ouvrés suivant la réception de la Notification de Résultat sous réserve que (i) l'identité de l'Associé Cédant soit identique, (ii) le prix de Cession des Parts Sociales ne soit pas inférieur à celui figurant dans l'Offre de Cession, (iii) que les garanties consenties par l'Associé Cédant au tiers soient substantiellement similaires à celles indiquées dans l'Offre de Cession, (iv) que le plafond des garanties générales consenti par l'Associé Cédant au tiers n'excède pas de plus de trente pourcent (30%) celui figurant dans l'Offre de Cession et (v) que l'Associé Cédant notifie ce projet de Cession au Gérant et aux Associés Bénéficiaires au moins trente (30) Jours Ouvrés avant la réalisation de la Cession projetée pour les besoins de l'Article 6.5 ci-après (la "Notification de Cession"), ladite Notification de Cession devant également comporter une attestation du tiers cessionnaire s'engageant à respecter les stipulations de l'Article 6.5 relatif au Droit de Sortie Conjointe. Toutefois, dans l'hypothèse où la Cession des Parts Sociales impliquerait l'obtention d'une ou plusieurs autorisations ou agréments préalables en vertu de la réglementation applicable (notamment en application de la réglementation relative au contrôle des opérations de concentration), le délai de quatre vingt dix (90) Jours Ouvrés susvisé sera prolongé de la durée nécessaire à l'accomplissement de la procédure de demande et d'obtention de ces autorisations et/ou agréments.

Les Associés Bénéficiaires devront, dans les trente (30) Jours Ouvrés de la Notification de Cession, notifier à l'Associé Cédant et au Gérant leur décision d'agréer ou de ne pas agréer le tiers cessionnaire.

Le tiers cessionnaire ayant été agréé unanimement par les Associés Bénéficiaires conformément aux dispositions qui précèdent sera désigné un "Associé Autorisé" pour les besoins du calcul du seuil des deux tiers visé à l'Article 6.5.1.1 ci-dessous."

#### *Neuvième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 15.3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"15.3 Le Conseil de Surveillance pourra être convoqué à l'initiative de chaque Membre du Conseil de Surveillance ou du Gérant."

#### *Dixième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 15.5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"15.5 Les Décisions Stratégiques soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance dans les conditions visées à l'Article 15.4 ci-avant sont les suivantes:

- (a) l'acquisition d'un portefeuille immobilier;
- (b) toute décision relative à la politique de financement et de couverture des risques de la Société;
- (c) l'approbation ou la modification du business plan la Société ainsi que des budgets annuels;
- (d) l'approbation (i) de toute cession d'actifs (étant précisé que le Gérant peut demander à être autorisé à réaliser des cessions d'actifs sur la base de critères objectifs et dans les limites préalablement approuvés par le Conseil de Surveillance) et (ii) toute décision relative au potentiel repositionnement ou modification de l'enseigne d'hôtels détenus par la Société;
- (e) l'approbation des dépenses d'investissement et acquisition directe et indirecte d'actifs immobiliers non budgétées sauf si ces dépenses engagées par la Société sont comprises dans une enveloppe annuelle inférieure à un million euros (EUR 1.000.000,-) hors taxe;
- (f) sous réserve du respect des obligations juridiques ou fiscales s'imposant à la Société, toute proposition de distribution de dividendes ou de quelque nature que ce soit, d'émission de Parts Sociales ou de remboursement de capital;
- (g) la proposition de dissolution ou liquidation de la Société;
- (h) toute proposition de modification des statuts de la Société, en ce compris l'émission de Parts Sociales par la Société;
- (i) l'approbation ou l'arrêté des comptes de la Société (sous réserve de la ratification ou de l'approbation par l'assemblée générale de la Société);
- (j) l'approbation, la modification ou la résiliation de toute convention conclue entre la Société et, directement ou indirectement, l'un des associés ou l'un de leurs Affiliés, les Membres du Conseil de Surveillance proposés par les associés intéressés ne prenant pas part au vote;
- (k) l'approbation de tout protocole transactionnel ou de tout contentieux dont l'enjeu serait supérieur à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) hors taxe;
- (l) plus généralement toute décision significative non-prévue dans le dernier business plan ou le dernier budget approuvé par le Conseil de Surveillance;
- (m) toute modification substantielle (ou décision de résiliation) d'un contrat de partenariat ou d'un contrat de bail;

(n) toute modification substantielle d'un document d'acquisition d'un bien immobilier (en ce compris les documents relatifs au financement de l'acquisition) qui seront conclus avec les banques de financement, ainsi que toute décision relative à un cas de défaut de la Société aux termes des documents de financement;

(o) toute modification de la politique d'amortissement notionnel;

(p) la révocation ou le remplacement du Gérant;

(q) en cas de résiliation d'un contrat de bail ou d'expiration d'un contrat de bail sans renouvellement, le choix de nouveaux locataires si ceux-ci représentent ou viendraient à représenter, sur une période d'un an, plus de 10% des revenus locatifs du portefeuille immobilier de la Société

(r) le choix ou remplacement du commissaire aux comptes de la Société;

(s) la proposition de l'approbation de toute Cession de Parts Sociales dès lors qu'une telle approbation est requise;

(t) Choix ou révocation des experts indépendants nommés par la Société.

Si la Décision Stratégique concerne une Filiale de la Société, cette décision ne pourra être adoptée et mise en œuvre par le Gérant que sous réserve de l'approbation de ladite décision par le Conseil de Surveillance de la Société."

#### *Onzième résolution*

L'associé unique décide de procéder au remplacement de Monsieur Guillaume Spinner comme membre du Conseil de Surveillance de la Société par Monsieur Arnaud Taverner, demeurant professionnellement à F-75356 Paris, 56, rue de Lille, avec effet immédiat et pour une durée identique à celle du mandat des autres membres du conseil de surveillance (durée indéterminée).

#### *Frais et dépens*

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à quatre vingt trois mille cinq cents euros (EUR 83.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUZES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008, LAC/2008/24651. — Reçu soixante-dix-sept mille neuf cent neuf euros quatre-vingt-dix cents (77.909,90 €).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008089384/220/218.

(080102292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

#### **Nima Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 133.860.

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «NIMA FINANCE S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 133.860, constituée suivant acte notarié en date du 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2966 du 20 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sarah BRAVETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine DAY-ROYEMANS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) par la création et l'émission de soixante-quinze mille (75.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et libération de l'augmentation de capital par incorporation au capital social d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) à prélever sur les créances envers NIMA FINANCE S.A. de la société BIM FIDUCIARIA S.p.A., société de droit italien ayant son siège social à I-10121 Turin, Via Gramsci 7;

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3. § 1.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en cent cinquante mille (150.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) par la création et l'émission de soixante-quinze mille (75.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) existant à charge de la Société au profit de la société «BIM FIDUCIARIA S.p.A.», société de droit italien ayant son siège social à I-10121 Turin, Via Gramsci 8.

*Souscription et libération*

Les soixante-quinze mille (75.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société «BIM FIDUCIARIA S.p.A.», prénommée, ici représentée par Madame Sarah BRAVETTI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 20 juin 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) existant à charge de la Société et au profit de la société prémentionnée.

La créance prémentionnée est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par la société «Lux-Audit Révision S.à r.l.», réviseur d'entreprises, établie à Luxembourg en date du 20 juin 2008, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article TROIS (3) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,- EUR), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.  
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. BRAVETTI, C. COULON-RACOT, C. DAY-ROYEMANS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008, Relation: EAC/2008/8735. — Reçu sept cent cinquante Euros (150.000.- à 0,5 % = 750.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008090322/239/89.

(080103844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**Lovex International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 22.744.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 mai 2008*

1. Le mandat d'administrateur A, venu à échéance, de Monsieur Vincenzo ARNÓ, n'a pas été renouvelé.
2. Le mandat d'administrateur B, venu à échéance, de Monsieur Gérard BIRCHEN, n'a pas été renouvelé.
3. Le nombre des administrateurs a été diminué de 5 à 4.
4. Monsieur François PFISTER a été reconduit dans son mandat d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. Messieurs Cornelius Martin BECHTEL et Jean FELL ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. Madame Christine SCHWEITZER, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LOVEX INTERNATIONAL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.

Signatures

Référence de publication: 2008089521/4523/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05215. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

**Allpar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008089737/7241/11.

(080103315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.